



Destinataires :

aux gouvernements cantonaux

Berne, le 29 mai 2017

Modification de différentes ordonnances dans le domaine de la santé animale : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) met en consultation auprès des cantons, des associations faitières de l'économie et des milieux intéressés la modification de plusieurs ordonnances dans le domaine de la santé animale.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos remarques d'ici au **19 septembre 2017** au plus tard.

Les principaux points de la révision sont les suivants :

- Développer le contrôle de la circulation des ovins et des caprins.
- Créer les bases légales d'un document d'accompagnement électronique.
- Inscrire une disposition pour combattre les cas de tuberculose chez le gibier.
- Définir des mesures spécifiques pour lutter contre la *dermatose nodulaire contagieuse* (lympy skin disease), qui se propage de façon foudroyante dans les Balkans.
- Fixer les compétences des vétérinaires cantonaux pour régir la collecte du lait en cas d'apparition de la fièvre aphteuse.
- Définir les exigences pour la fabrication et l'affouragement de protéines animales transformées (notamment celles issues d'insectes).
- Adapter aux règles de l'UE l'obligation d'enregistrement et d'autorisation pour les installations et les établissements qui éliminent les sous-produits animaux.

Nous vous invitons à donner votre avis sur les projets d'ordonnances et sur les rapports explicatifs.

Les documents de la consultation sont disponibles sur la page Internet suivante :
<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#EDI>.

Au besoin, la version papier des documents peut être commandée à l'adresse suivante :
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Margot Berchtold, Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne, tél. 058 469 17 77, e-mail : margot.berchtold@blv.admin.ch.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir votre avis sous forme électronique dans la mesure du possible (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti : vernehmlassungen@blv.admin.ch, en utilisant exclusivement le formulaire que vous trouvez ici : <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#EDI>.

En prévision d'éventuelles questions de notre part, nous vous prions en outre de nous indiquer les personnes de contact pour ce dossier et leurs coordonnées.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à Peter Braam, (tél. 058 463 88 33 ; e-mail : peter.braam@blv.admin.ch)

En vous remerciant vivement par avance de votre précieux concours, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, l'assurance de ma haute considération.



Alain Berset
Conseiller fédéral